



# ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

## VADE MECUM INSTALLATION DES INSTANCES EXÉCUTIVES ET DÉLIBÉRANTES



Maison des Communes

Contact : Anne Chaillou, conseil juridique aux collectivités territoriales, [conseil.juridique@cdg85.fr](mailto:conseil.juridique@cdg85.fr)

# Sommaire

---

Préambule

## **PARTIE 1 : LA GOUVERNANCE ENTRE LE 1<sup>ER</sup> TOUR ET LE 2<sup>ND</sup> TOUR DES ELECTIONS MUNICIPALES .....**

## **PARTIE 2 : LA CONVOCATION ET L'INSTALLATION DES INSTANCES .....**

2.1 CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL.....	9
2.2 REGLES DE QUORUM .....	12
2.3 INSTALLATIONS DES INSTANCES (ORGANE DELIBERANT / ORGANE EXECUTIF) .....	14
2.3.1 - REPARTITION DES ELUS AUTOUR DE LA TABLE .....	14
2.3.2 - ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE .....	14
2.3.3 - ELECTION DU MAIRE.....	15
2.3.4 – DECISION SUR LE NOMBRE DES ADJOINTS .....	17
2.3.5 - ELECTION DES ADJOINTS (CANDIDATURES).....	20
2.3.6 - CHARTE DE L'ELU LOCAL (LOI N° 2025-1249 DU 20 DECEMBRE 2025 PORTANT CREATION D'UN STATUT DE L'ELU LOCAL - ARTICLE 9) .....	22
2.3.7 – FIN DE SEANCE.....	23

## **PARTIE 3 : LES DELIBERATIONS ET DECISIONS PRISES EN DEBUT DE MANDAT .....**

3.1 LES DELIBERATIONS PRISES EN DEBUT DE MANDAT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR LE BON FONCTIONNEMENT DES INSTANCES COMMUNALES.....	26
3.1.1 - REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS .....	27
3.1.2 - DELEGATION DE COMPETENCE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ET AUX ADJOINTS) .....	31
3.1.3 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (COMMUNES DE PLUS DE 3 500 HABITANTS) ET VOTE DU BUDGET (S'IL N'A PAS ETE ADOPTE).....	40
3.1.4 - DROIT A LA FORMATION POUR TOUS LES ELUS .....	42
3.1.5 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL .....	49
3.1.6 - CREATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES .....	52
3.1.7 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES SYNDICATS OU AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS .....	52
3.1.8 - ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) .....	53
3.2 LES DECISIONS PRISES EN DEBUT DE MANDAT PAR LE MAIRE POUR LE BON FONCTIONNEMENT DES INSTANCES COMMUNALES .....	65
3.2.1.- DELEGATION DE FONCTION DU MAIRE AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX (COMPETENCE PROPRE DU MAIRE) .....	65
3.2.2. - DELEGATION DU MAIRE AUX FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX.....	69

## **PARTIE 4 : MODELE DE REGLEMENT INTERIEUR D'UN CONSEIL MUNICIPAL .....**

## Préambule

---

Le Vade Mecum 2026 contient essentiellement les règles d'installation et de fonctionnement d'une commune à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux.

Il tient compte des évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis le mandat précédent. Les dispositions concernant les communes, sont essentiellement régies par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

### **Les règles de fonctionnement des communes nouvelles sont différentes des autres communes.**

Il est donc conseillé de se reporter à [une note de l'Association des Maires de France \(A.M.F.\) consacrée à leur fonctionnement](#) (*élections municipales 2020*) :

- La population à prendre en compte pour déterminer l'effectif du conseil municipal,
- La composition du conseil municipal,
- La mise en place de comités consultatifs,
- La convocation après le renouvellement général,
- Les fonctions de maire de la commune nouvelle et de maire délégué, et leurs élections,
- L'élection des adjoints,
- Les indemnités de fonction,
- Les règles de présentation ou de désignation au sein des EPCI à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes dits fermés.

Le Vade Mecum ne traite pas des règles relatives aux élections municipales. En effet, celles-ci relèvent du code électoral, et de la compétence des services préfectoraux.